

Distr.
GENERALE

A/CONF.172/7/Add.2
22 avril 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire */

PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES : COMMUNAUTES VULNERABLES

Réunion technique

Additif

Vulnérabilité et développement

Résumé d'un exposé de M. Richard Jolly, directeur exécutif adjoint
du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

1. Avec l'augmentation constante de la population mondiale au fil des ans, qui exerce de lourdes ponctions sur des ressources limitées, la dégradation de l'environnement et la paupérisation deviennent des éléments d'importance capitale qui contribuent à la fréquence et à l'impact des catastrophes naturelles. Il faudrait pouvoir maîtriser ces facteurs de pauvreté, de croissance démographique et de dégradation de l'environnement - causes sous-jacentes de la vulnérabilité - si l'on veut minimiser les conséquences des catastrophes. L'oeuvre de développement, qui vise à long terme les mêmes objectifs, démontre le lien indissoluble qui existe entre les situations d'urgence et le processus de développement.

2. Un cinquième de la population mondiale vit dans la pauvreté absolue. Or, la pauvreté est la raison fondamentale pour laquelle certaines sociétés pâtissent davantage des catastrophes que d'autres, et il est largement reconnu qu'aussi longtemps que le dénuement et les inégalités sociales persisteront dans le monde, les risques de catastrophe seront énormes. La seule solution

*/ A/CONF.172/1.

qui soit viable à long terme consiste à soutenir énergiquement les communautés vulnérables, en particulier les femmes, qui sont responsables au premier chef de la survie de leur famille.

3. La croissance démographique est elle aussi un important facteur d'accroissement de la vulnérabilité : elle perpétue la pauvreté en augmentant la pression sur les maigres ressources en terres, en finances et en moyens de production afin d'obtenir des services de base. En outre, elle est exacerbée par la pauvreté dans la mesure où, dans les sociétés vivant dans le dénuement, les familles nombreuses sont encore considérées comme une nécessité économique.

4. La dégradation de l'environnement devient encore plus menaçante pour la planète et l'avenir de nos enfants. Nul n'ignore que les changements climatiques engendrés par des pratiques antiécologiques telles que le déboisement, le surpâturage, la pollution et le réchauffement global, contribuent à accroître l'incidence des sécheresses et des inondations dans diverses régions du monde.

5. On admet que nombre de catastrophes "naturelles" peuvent être prévenues par l'adoption de politiques mondiales écologiquement rationnelles. Il y aura toujours des risques naturels mais, si l'on peut contenir la dégradation de l'environnement, il est possible d'empêcher ces dangers de devenir des catastrophes ou, du moins, d'en minimiser les conséquences préjudiciables.

6. Les femmes étant au coeur de toute initiative visant à atténuer la vulnérabilité, le fait de leur donner les moyens physiques (par des programmes de santé et de nutrition), sociaux (par des programmes d'éducation et de formation) et économiques (par des programmes générateurs de revenu, d'allocation de crédit et de vulgarisation agricole et autres projets de sécurité alimentaire des ménages) nécessaires devrait être à la base de toute stratégie de gestion des situations de catastrophe.

7. Pour assurer le succès des initiatives d'atténuation des effets des catastrophes, il faudrait faire en sorte que, dans le cadre de la stratégie, l'on forme, éduque, informe et habilite les communautés vulnérables à évaluer elles-mêmes les risques auxquels elles sont exposées et leurs points faibles; à analyser elles-mêmes la situation dans laquelle elles se trouvent et à déterminer elles-mêmes leurs stratégies de parade; à étudier elles-mêmes leurs besoins; et à organiser elles-mêmes leurs options et leurs actions en collaboration avec les collectivités locales et les pouvoirs publics.
